



Certificat de
Qualification Professionnelle (CQP)

Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal

**APFORM, L'EXPERT DE LA FORMATION
DES ÉQUIPES VÉTÉRINAIRES**

www.apform.fr



AUXILIAIRE CONSEIL EN COMPORTEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL (ACC GIPSA)

Avec le CQP «ACC GIPSA», les auxiliaires vétérinaires acquièrent les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour donner des conseils pertinents, assurer l'accueil et des soins professionnels où l'animal et son propriétaire se sentent en confiance.

Devenez le référent auxiliaire en comportement et bien-être animal !

🕒 18, jours pour les ASV GIPSA
+ 11 h en e-learning pour
les non diplômés non GIPSA

♿ Contacter votre référent :
handicap@apform.fr

420 € HT par journée (repas inclus
pour les formations présentielles)
770 € HT pour l'atelier pratique

■ ACC
MAJ : 03/2022

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les conseils en comportement et l'assistance aux thérapies comportementales
- Proposer la consultation de comportement à bon escient
- Mettre en place des conditions de visite accueillantes pour l'animal et son propriétaire
- Fidéliser la clientèle grâce à l'approche comportementale dans le respect du bien-être animal
- Développer une image positive et professionnelle de la structure

POUR QUI ?

Les auxiliaires vétérinaires souhaitant développer leurs compétences en conseil en comportement et bien-être animal ayant au moins 1 an d'expérience en équivalent temps plein, dans une structure vétérinaire qui assure des consultations de comportements ou les réfère à un vétérinaire comportementaliste.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Les ASV diplômés GIPSA accèdent directement à la formation.

Pour les auxiliaires non diplômés GIPSA, un parcours individualisé est prescrit en e-learning.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Les évaluations certificatives sont délibérées par le jury de certification APFORM. L'obtention de la certification repose sur la soutenance orale, devant le jury, d'un dossier écrit décrivant le projet d'amélioration des pratiques mis en place en entreprise

Tout salarié ayant obtenu l'un des Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P CCV, ACC ou TSV) bénéficie de plein droit, pour chaque C.Q.P obtenu, de trois points de coefficient en supplément du coefficient minimum conventionnel correspondant à sa classification.

LES ATOUTS DE CETTE FORMATION CERTIFIANTE

- Un contenu actualisé, scientifique et cohérent co-construit par APFORM, ZOOPSY et le GECAF
- Des formateurs vétérinaires comportementalistes membres de Zoopsy
- Une approche résolument pratique
- Un retour sur investissement immédiat pour la structure
- Un parcours de formation suivi par un coordinateur pédagogique





AUXILIAIRE CONSEIL EN COMPORTEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL (ACC GIPSA)

Ce CQP est divisé en 3 blocs de compétences : le suivi comportemental et bien-être du chat, le suivi comportemental et bien-être du chien, et l'accompagnement à la thérapie comportementale prescrite.

1 PARCOURS =
3 BLOCS DE COMPÉTENCES

I Bloc 1 : Favoriser le suivi comportemental et le bien-être du chat

6 jours (+ 6 heures d'accompagnement et d'évaluation)

- > Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chat
- > Analyser et gérer le comportement du chat agressif
- > Analyser et gérer les comportements exacerbés du chat
- > Fidéliser la clientèle féline par le bien-être du chat
- > Atelier pratique chat : Accueil, accompagnement, contention

Retour d'expérience

I Bloc 2 : Favoriser le suivi comportemental et le bien-être du chien

6 jours (+ 6 heures d'accompagnement et d'évaluation)

- > Parcours éducatif du chiot J1+J2
- > Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chiot
- > Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chien
- > Fidéliser la clientèle canine par les besoins comportementaux du chien

Retour d'expérience

I Bloc 3 : Accompagner la thérapie comportementale prescrite

6 jours (+ 6 heures d'accompagnement et d'évaluation)

- > Accompagner le médical training et la rééducation J1 + J2
- > Accompagner la thérapie d'un HSHA
- > Accompagner la thérapie d'un syndrome de privation
- > Accompagner la thérapie de resocialisation à l'espèce

Retour d'expérience

Les formations ont une durée de validité de 3 ans



FAVORISER LE SUIVI COMPORTEMENTAL ET LE BIEN-ÊTRE DU CHAT - BLOC 1

CQP « AUXILIAIRE CONSEIL EN COMPORTEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL »

Ce parcours de formation prépare les ASV à la validation du bloc de compétences « Suivi comportement et bien-être du chat » issu du CQP « Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal ». Son objectif est de permettre aux ASV de s'approprier les bonnes pratiques actuelles recommandées par les vétérinaires comportementalistes pour assurer un accueil et des soins de qualité, où les chats et leurs propriétaires se sentent en confiance, d'évaluer les éventuels écarts dans leurs pratiques et de proposer des améliorations pour mieux fidéliser la clientèle féline.

Participez à la fidélisation de la clientèle féline grâce à vos compétences en comportement et bien-être félin !

🕒 **6 jours + 6 heures d'accompagnement et certification** (48 heures) +7 heures en e-learning pour les non ASV GIPSA

♿️ Contacter votre référent : handicap@apform.fr

💰 **De 3 380 € à 3 800 € selon le profil**
(possibilité de prise en charge et repas inclus pour les journées présentielle)

■ **ACCB1**
11/03/2022

Objectifs pédagogiques

- Construire un questionnaire client permettant de caractériser le comportement du chat
- Déterminer les situations qui nécessitent la consultation du chat
- Définir les méthodes de prévention et régulation des comportements excessifs du chat
- Utiliser les gestes, méthodes et matériel adaptés à chaque manipulation d'un chat, afin de limiter son stress et ses réactions.
- Identifier les axes d'amélioration et accompagner les changements nécessaires pour « féliniser » la clinique vétérinaire

Pour qui ?

ASV (diplômé « ASV GIPSA »)

Auxiliaires vétérinaires ou équivalent

Pré-requis

Être en poste en structure vétérinaire. Les ASV GIPSA accèdent directement à la formation. Pour les auxiliaires non diplômés ASV GIPSA, un parcours individualisé complémentaire est prescrit en e-learning (+ 7 heures).

CONTENU DU PARCOURS

- | Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chat
- | Analyser et gérer le comportement du chat agressif
- | Analyser et gérer les comportements exacerbés du chat
- | Fidéliser la clientèle féline par le bien-être du chat
- | Atelier pratique chat : Accueil, accompagnement, contention
- | Retour d'expérience
- | Epreuve certificative et suivi de sa préparation

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM.

Méthodes mobilisées

Travaux de groupe, mises en situations réelles, jeux de rôle, échanges de bonnes pratiques, présentation visuelle interactive, quiz formatifs, mannequins chat-chien

Supports remis aux participants pour chaque séquence de formation et pour la préparation de l'épreuve certificative.

Un coordinateur pédagogique suit le parcours et accompagne la préparation de l'épreuve certificative.

Formateur

Formateur vétérinaire comportementaliste membre ZOOPSY et de l'AFVAC (GECAF).

Évaluation

Restitution écrite d'une amélioration de pratiques en entreprise et explicitation orale du projet choisi et de ses impacts pour la validation du Bloc « Favoriser le suivi comportemental du chat ».

Compétences visées :

S'approprier les bonnes pratiques actuelles recommandées par les vétérinaires comportementalistes pour assurer un accueil et des soins de qualité, où les chats et leurs propriétaires se sentent en confiance, d'évaluer les éventuels écarts dans leurs pratiques et de proposer des améliorations pour mieux fidéliser la clientèle féline.

Pour vous inscrire : www.apform.fr

Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ fpc@apform.fr ☎ 0 805 390 022

FAVORISER LE SUIVI COMPORTEMENTAL ET LE BIEN-ÊTRE DU CHIEN - BLOC 2

CQP « AUXILIAIRE CONSEIL EN COMPORTEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL »

Ce parcours de formation prépare les ASV à la validation du bloc de compétences « Suivi comportement et bien-être du chien » du CQP « Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal ». Son objectif est de permettre aux ASV de s'approprier les bonnes pratiques actuelles recommandées par les vétérinaires comportementalistes pour assurer un accueil et des soins de qualité, où les chiens et leurs propriétaires se sentent en confiance, d'évaluer les éventuels écarts dans leurs pratiques et de proposer des améliorations pour mieux fidéliser la clientèle canine.

Participez à la fidélisation de la clientèle canine grâce à vos compétences en comportement et bien-être canin !

🕒 **6,5 jours + 6 h d'accompagnement et certification** (48 heures) +7 heures en e-learning pour les non ASV GIPSA

♿ Contacter votre référent : handicap@apform.fr

💰 **De 2 190 € à 2 610 € selon le profil**
(possibilité de prise en charge et repas inclus pour les journées présentielle)

■ **ACCB2**
11/03/2022

Objectifs pédagogiques

- Construire un questionnaire client permettant de caractériser le comportement du chien
- Déterminer les situations qui nécessitent la consultation du chien
- Définir les méthodes de prévention et régulation des comportements excessifs du chien
- Définir les méthodes d'apprentissages adaptées pour chaque cas.
- Identifier de nouvelles pratiques plus adaptées aux besoins comportementaux du chien

Pour qui ?

ASV (diplômé « ASV GIPSA »)

Auxiliaires vétérinaires ou équivalent

Pré-requis

Être en poste en structure vétérinaire. Les ASV GIPSA accèdent directement à la formation. Pour les auxiliaires non diplômés ASV GIPSA, un parcours individualisé complémentaire est prescrit en e-learning (+ 7 heures).

CONTENU DU PARCOURS

| Parcours éducatif du chiot J1+J2

| Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chiot

| Détecter et prévenir les comportements gênants chez le chien

| Fidéliser la clientèle canine par les besoins comportementaux du chien

| Retour d'expérience

| Epreuve certificative et suivi de sa préparation

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM.

Méthodes mobilisées

Travaux de groupe, mises en situations réelles, jeux de rôle, échanges de bonnes pratiques, présentation visuelle interactive, quiz formatifs, mannequins chat-chien

Supports remis aux participants pour chaque séquence de formation et pour la préparation de l'épreuve certificative.

Un coordinateur pédagogique suit le parcours et accompagne la préparation de l'épreuve certificative.

Formateur

Formateur vétérinaire comportementaliste membre ZOOPSY et de l'AFVAC (GECAF).

Évaluation

Restitution écrite d'une amélioration de pratiques en entreprise et explicitation orale du projet choisi et de ses impacts pour la validation du Bloc "Favoriser le suivi comportemental du chien".

Compétences visées :

S'approprier les bonnes pratiques actuelles recommandées par les vétérinaires comportementalistes pour assurer un accueil et des soins de qualité, où les chiens et leurs propriétaires se sentent en confiance, d'évaluer les éventuels écarts dans leurs pratiques et de proposer des améliorations pour mieux fidéliser la clientèle canine.

Pour vous inscrire : www.apform.fr

Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ fpc@apform.fr ☎ 0 805 390 022

ACCOMPAGNER LA THÉRAPIE COMPORTEMENTALE PRESCRITE - BLOC 3

CQP « AUXILIAIRE CONSEIL EN COMPORTEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL »

Ce parcours de formation prépare les auxiliaires et ASV à la validation du bloc de compétences « Accompagner la thérapie comportementale prescrite » du CQP « Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal ». Son objectif est de permettre aux ASV de s'approprier les bonnes pratiques actuelles et recommandées par ZOOPSY pour accompagner le suivi d'une thérapie comportementale prescrite par un vétérinaire comportementaliste, sous sa responsabilité ou celle du vétérinaire qui a référé à un confrère.

Améliorez l'efficacité du suivi thérapeutique comportemental aux côtés du vétérinaire

🕒 **6 jours + 6 heures d'accompagnement
et certification** (48 heures)

♿️ Contacter votre référent :
handicap@apform.fr

💰 **3 030 € HT**

*(possibilité de prise en charge et repas inclus
pour les journées présentielle)*

■ **ACCB3**

11/03/2022

Objectifs pédagogiques

- Proposer les méthodes adaptées pour réduire les intolérances aux manipulations
- Analyser les points-clés de la thérapie comportementale prescrite
- Mettre en oeuvre des exercices délégués de la thérapie comportementale
- Evaluer les points-clé du protocole de suivi

Pour qui ?

ASV (diplômé « ASV GIPSA »)

Auxiliaires vétérinaires ou équivalent

Pré-requis

Être en poste en structure vétérinaire

Avoir suivi les blocs 1 et 2 du CQP « ACC GIPSA »

Méthodes mobilisées

Travaux de groupe, mises en situations réelles, jeux de rôle, échanges de bonnes pratiques, présentation visuelle interactive, quiz formatifs, mannequins chat-chien

Supports remis aux participants pour chaque séquence de formation et pour la préparation de l'épreuve certificative.

Un coordinateur pédagogique suit le parcours et accompagne la préparation de l'épreuve certificative.

Formateur

Formateur vétérinaire comportementaliste membre ZOOPSY et de l'AFVAC (GECAF).

Évaluation

Restitution écrite d'une amélioration de pratiques en entreprise et explicitation orale du projet choisi et de ses impacts pour la validation du Bloc « Accompagner la thérapie comportementale prescrite ».

CONTENU DU PARCOURS

| Accompagner le médical training et la rééducation J1 + J2

| Accompagner la thérapie d'un HSHA

| Accompagner la thérapie d'un syndrome de privation

| Accompagner la thérapie de resocialisation à l'espèce

| Retour d'expérience

| Epreuve certificative et suivi de sa préparation

À l'issue de chaque formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM.

Compétences visées :

Contribuer à faire évoluer l'abord de l'animal, vers une prise en charge non sensibilisante ou désensibilisante et accompagner les propriétaires qui doivent appliquer une thérapie de comportement prescrite à leur animal.

Pour vous inscrire : www.apform.fr

Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ fpc@apform.fr ☎ 0 805 390 022

FOCUS

LE PROJET D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES



Tous les auxiliaires inscrits à un parcours certifiant APFORM réalisent des « Projets d'amélioration des pratiques », déterminants pour l'obtention du CQP.

QU'EST CE QUE LE PROJET D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ?

Il vise une amélioration concrète : perfectionnement de procédure, de méthode, création d'outils de communication, amélioration de l'expérience clients... Le projet est défini à la fois par le participant et le référent d'entreprise ⁽¹⁾ avec le soutien du coordinateur pédagogique APFORM ⁽²⁾. Une fois réalisé, il fait l'objet d'une synthèse écrite d'une dizaine de pages et d'une restitution orale devant le jury APFORM du CQP.

À QUOI SERT-IL ?

- À mettre en place ou à rénover des pratiques, dans le domaine du CQP
- À impliquer la structure et le référent d'entreprise dans la formation du salarié, avec un retour sur investissement immédiat et concret
- À évaluer la capacité visée par le bloc CQP (1 bloc = 1 projet d'entreprise)

QUAND ET PAR QUI EST-IL VALIDÉ ?

- Au début du parcours, le sujet choisi est soumis au service examen APFORM qui vérifie que le projet est bien représentatif des capacités du salarié à acquérir dans ce bloc.
- À l'issue du parcours le participant remet sa restitution écrite du projet au coordinateur pédagogique, qui le transmet au service jury examen 1 mois avant la soutenance. Le référent d'entreprise signe et donne un avis sur la participation du salarié au projet à travers un document "l'avis référent" et qui sera apporté au dossier du candidat.
- Le participant restitue oralement son projet lors d'un entretien en visioconférence. Le jury évalue si le candidat a acquis toutes les capacités visées par le bloc. La certification est faite par APFORM qui délibère et délivre, si acquis, une attestation de réussite et le certificat de qualification professionnelle une fois les 3 blocs validés.



⁽¹⁾ **Référént d'entreprise** : Il peut s'agir de l'employeur, ou d'un autre vétérinaire ou d'un auxiliaire expérimenté dans le domaine concerné. Il a un rôle essentiel, à la fois interlocuteur du coordinateur pédagogique APFORM et accompagnateur du candidat pour suivre la progression sur la compétence visée.

⁽²⁾ **Coordinateur pédagogique** : Il suit la progression et aide l'ASV à résoudre les difficultés. Il oriente les participants dans le choix de leur projet, établit avec eux des contacts réguliers et collabore avec le référent d'entreprise. Il prépare les participants à la certification.

FOCUS

LE PASSAGE EN JURY LORS D'UN CQP



LA CERTIFICATION D'UN BLOC DE COMPÉTENCES CQP

La certification est gérée par le service examens/jury d'APFORM. Chaque bloc est validé séparément, la certification des 3 blocs de compétences entraîne la délivrance du CQP (CCV, ACC ou TSV). L'épreuve est un entretien oral en visioconférence, auquel s'ajoute un dossier écrit décrivant le projet rédigé par le candidat*, et l'avis du référent d'entreprise sur ses nouvelles compétences. Cet avis est pris en compte par le jury d'examen car il permet de mieux comprendre le rôle et l'implication du candidat dans le projet et la structure.

Les épreuves non acquises peuvent être présentées à nouveau. La validation d'un bloc de compétences n'a pas d'incidence pour le salarié ; en revanche la validation des 3 blocs, à savoir l'obtention du CQP, entraîne une valorisation salariale de 3 points d'indice, sans changement d'échelon sur la convention collective.

LA PROCÉDURE DE CERTIFICATION

Environ au 3^{ème} mois de formation du bloc commencé, le candidat remet au coordinateur pédagogique APFORM son document de présentation du projet d'amélioration de pratique qui présente le titre du projet (sujet ou problématique), ainsi que le plan du projet défini avec le référent/l'employeur. Ce document officiel est soumis au service examens/jury APFORM qui vérifie que le projet correspond bien aux capacités à acquérir dans ce bloc. En cas d'avis réservé, il est possible d'adresser une nouvelle version dans un délai de 1 mois. Un avis réservé ne remet pas en question le fait que l'ASV puisse se présenter à l'examen oral.

Entre la validation de la fiche « présentation du projet » et le moment où le candidat rend sa restitution écrite : celui-ci anime le projet dans la structure vétérinaire où il travaille.

Entre la dernière journée de formation et 1 mois avant l'examen oral, le candidat remet au coordinateur pédagogique la restitution écrite du projet d'amélioration des pratiques, accompagnée de l'avis du référent d'entreprise. Le candidat reçoit alors sa convocation pour se présenter devant le jury.

Les résultats sont publiés sur le site APFORM. En cas de « réussite », le candidat reçoit par courrier une attestation de validation partielle du CQP.

En cas « d'échec », le coordinateur pédagogique APFORM prend contact avec les participants pour les accompagner dans la représentation de l'épreuve.

LES CONDITIONS D'EXAMEN

Le jury est composé d'un professionnel vétérinaire et d'un professionnel ASV. Il prend connaissance du support écrit et de l'avis référent en amont. Il est possible qu'un représentant du service examens/jury APFORM assiste le jury. L'entretien se déroule en visioconférence : l'exposé du projet dure entre 20 et 25 minutes et les questions du jury durent entre 15 à 20 minutes.

TÉMOIGNAGE

EN SAVOIR PLUS SUR LE CQP « ACC GIPSA »



**Alexandra Daulaus,
Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire,
Clinique Vétérinaire de l'Îllôt – La Lande-de-Fronsac (33)
Participante du CQP ACC GIPSA à Bordeaux**

Le comportement et le bien-être animal sont des thèmes qui m'ont toujours intéressé. Quand j'ai vu qu'APFORM proposait dans leur catalogue de formation un CQP dans ce domaine, j'ai demandé à mon employeur si je pouvais y participer.

Je trouve le CQP Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal complet et détaillé, on aborde tous les points importants dans la vie d'un chien et d'un chat : des bases du comportement canin et félin en passant par les différents problèmes comportementaux que nous pourrions rencontrer au quotidien dans nos structures vétérinaires. Cette formation nous apprend également comment faire en sorte que le séjour du chien ou du chat dès l'arrivée dans notre clinique soit le moins stressant possible que ce soit pour une consultation de routine, un soin ou une chirurgie.

Le fait qu'elle soit animée par des vétérinaires comportementalistes est un atout supplémentaire car, grâce à leur expertise, on apprend à détecter quand le problème comportemental d'un chien ou d'un chat nécessite une consultation par un spécialiste.

Grâce à ce CQP, je suis maintenant plus à l'aise lorsqu'il s'agit de conseiller les clients sur les problèmes rencontrés avec leur compagnon à 4 pattes. Les vétérinaires de la clinique où j'exerce n'hésitent pas à indiquer aux clients de me poser directement des questions sur le comportement de leur animal de compagnie. Si je m'aperçois que le comportement de l'animal n'est pas « normal », je n'hésite pas à en faire part aux vétérinaires de la clinique. Les clients informés de mes connaissances sur le bien-être animal n'hésitent pas à me demander également conseil avant l'acquisition d'un chiot ou d'un chaton ou bien une fois que celui-ci a été adopté. Les questions sont souvent les mêmes : le meilleur âge pour adopter un chiot ou un chaton, la propreté, les sorties en laisse, etc...

Les propriétaires semblent ravis d'avoir une personne dédiée au sein de la clinique sur le thème du comportement du chat ou du chien et c'est un atout pour l'image de la clinique où je travaille.

apform

Pour l'entreprise vétérinaire

**Vos conseillers formation APFORM vous accompagne
avant, pendant et après la formation**

Virginie RUA

- Île De France
- Centre Val De Loire
- PACA – Corse

04 42 93 63 42 / rua@apform.fr

Eric GYSEMBERGH

- Hauts-De-France
- Pays de la Loire
- Occitanie

04 42 93 63 34 / gyseembergh@apform.fr

Julia HERBER

- Grand-Est
- Bourgogne Franche-Comté
- Nouvelle Aquitaine

04 42 93 16 32 / herber@apform.fr

Marie FLORINO

- Normandie
- Bretagne
- Auvergne Rhône-Alpes

04 42 93 16 33 / florino@apform.fr

**APFORM, L'EXPERT DE LA FORMATION
DES ÉQUIPES VÉTÉRINAIRES**

www.apform.fr